



Dossier # : 1238339003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ chapitre C-11.4), un règlement autorisant le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la Résurrection, bordé par le boulevard Rosemont, la rue Dickson, le lot 3 637 409 du Cadastre du Québec ainsi que le parc du Bois-des-Pères ainsi que de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises

IL EST RECOMMANDÉ :

De recommander au conseil municipal d'adopter le Règlement autorisant le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la Résurrection (lot 1 361 698 du Cadastre du Québec), conformément au paragraphe 3° de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

De demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir l'audience publique requise à l'article 89.1 de la *Charte de la Ville de Montréal I, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2024-08-21 09:05

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement